



KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association ISMANS - Groupe CESI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association ISMANS - Groupe CESI
44 Avenue Bartholdi - 72000 LE MANS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association ISMANS - Groupe CESI

44 Avenue Bartholdi - 72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association ISMANS - Groupe CESI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ISMANS - Groupe CESI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

ISMANS
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



ISMANS - GROUPE CESI

COMPTES ET ANNEXES 2023

Association - loi 1901 - 44, avenue Frédéric Auguste Bartholdi - 72 000 LE MANS

ISMANS - GROUPE CESI

Actif			Exercice au 31/12/2023			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2022
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Fonds commercial (1) Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Autres immobilisation incorporelles en cours Avances et acomptes	35 523	35 523	0	17
		TOTAL	35 523	35 523	0	17
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. Industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droit Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	135 456 365 058	47 059 303 534	88 397 61 524	70 367 97 855
		TOTAL	500 513	350 593	149 921	168 222
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	4 390	2 550	1 840	1 840
		TOTAL	4 390	2 550	1 840	1 840
	TOTAL I		540 426	388 666	151 761	170 079
	Stock et encours		0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commande		8 855		8 855	2 073
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	1 251 401 130 338	4 050	1 247 351 130 338	1 073 875 8 679	
	TOTAL	1 381 739	4 050	1 377 689	1 082 554	
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	902 946 61 436		902 946 61 436	1 091 323 34 398
TOTAL		964 382	0	964 382	1 125 721	
TOTAL II		2 354 977	4 050	2 350 927	2 210 347	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 895 403	392 716	2 502 687	2 380 426	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser Acceptés par les organes statuairement compétents Autorisés par l'organe de tutelle					

ISMANS - GROUPE CESI

Passif		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv, biens renouvelables)	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs	
	Ecart de réévaluation		0
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Réserves Autres	
	Report à nouveau Excédent ou Déficit de l'exercice		738 093 66 443
	Situation nette		804 536
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		2 917
	TOTAL I		807 453
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		1 773
	TOTAL I		739 867
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
TOTAL I bis		0	0
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		0	0
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		0 442
TOTAL PROVISIONS III		442	15 783
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (2) Avances et acomptes reçus (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		6 778 572 716 192 543 106 860 815 894
	TOTAL IV		1 694 792
	Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (2) Avances et acomptes reçus (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		4 156 377 206 182 151 133 781 927 483
	TOTAL IV		1 624 777
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 502 687
	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs Dettes sauf (3) à plus d'un an Dettes sauf (3) à moins d'un an		
Engagements reçus			

ISMANS - GROUPE CESI

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations dont parrainages	2 722 690	2 517 671
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	54 111	69 352
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 411	95 176
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	351	3
Total des produits d'exploitation I		2 796 563	2 682 202
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 529 321	1 290 865
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 830	8 513
	Salaires et traitements	822 127	772 298
	Charges sociales	342 134	314 103
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 371	75 476
	Dotations aux provisions	4 050	1 575
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	55 294	38 596
Total des charges d'exploitation II		2 835 128	2 501 426
Résultat d'exploitation (I-II)		-38 565	180 776
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	42	
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers III	42	0
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	0	107
	Différences négatives de change	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	0	107
Résultat financier (III-IV)		42	-107
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-38 523	180 669
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ISMANS - GROUPE CESI

Compte de résultat (suite)		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	107 396	43 561
	Sur opérations en capital	738	3 484
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	108 134	47 045
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	3 168	4 306
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	3 168	4 306
Résultat exceptionnel (V-VI)		104 966	42 739
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)			
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)			
Total des produits (I+III+V+IX) XI		2 904 739	2 729 247
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII		2 838 296	2 505 838
Excédent ou Déficit (XI - XII)		66 443	223 409
Evaluation des contributions	Contributions		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		